

ESPACES PUBLICS**Projet d'aménagement et de sécurisation rue Maurice Coutant**

Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

EXPOSE DES MOTIFS

La rue Maurice Coutant est une rue du quartier Monmousseau-Vérolot. Elle est située entre plusieurs équipements municipaux et l'ensemble d'habitation Amédée-Huon. Ces équipements municipaux sont la Maison de quartier Gaston Monmousseau qui comprend une bibliothèque, un EPI (Espace Public Informatique), des salles d'activités et de réunion mais aussi l'école maternelle Eugénie-Cotton ainsi qu'un parc public très fréquenté par les habitants.

L'ensemble d'habitation Amédée-Huon en face de ces équipements regroupe 290 logements. De ce fait, de nombreux résidents du quartier sont amenés à traverser la rue Maurice Coutant au droit des équipements. Lors des réunions et conseils de quartier, la question de la sécurisation de la traversée piétonne au droit du parc public et de l'ensemble d'habitation a été soulevée.

Estimé à environ 70 000 €, l'aménagement de sécurité étudié peut bénéficier d'un financement au titre de la réserve parlementaire, proposé par Monsieur le Député du Val-de-Marne, Jean-Luc Laurent à Monsieur le Maire.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet en matière de sécurité notamment pour la population du quartier et des utilisateurs des équipements publics et afin de mener à bien ce projet, je vous propose donc d'approuver la réalisation de ce projet et de solliciter une subvention de 22.000€ auprès de Monsieur Jean-Luc Laurent, député, au titre de la réserve parlementaire.

Les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

ESPACES PUBLICS

11) Projet d'aménagement et de sécurisation rue Maurice Coutant

Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que la réalisation d'un aménagement de sécurité rue Maurice Coutant est nécessaire pour assurer la sécurité des riverains et des usagers des équipements publics pour un coût prévisionnel de travaux estimé à 70 000 €,

considérant qu'il est possible, pour réaliser ces travaux, de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire,

vu le budget communal,

DELIBERE

unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la mise en œuvre du projet d'aménagement et de sécurisation de la rue Maurice Coutant.

ARTICLE 2 : SOLLICITE auprès du Député du Val-de-Marne Monsieur Jean-Luc Laurent, une subvention, au titre de la réserve parlementaire, à hauteur de 22 000 €, pour le financement des travaux de l'aménagement de sécurité rue Maurice Coutant.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 24 MAI 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 24 MAI 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 20 MAI 2016